

Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### Stéphane LE FOLL récompense les 47 lauréats de l'appel à projets 2016-2017 du Programme national pour l'alimentation (PNA) et présente le dispositif de reconnaissance officielle des Projets alimentaires territoriaux

—

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Porte-parole du Gouvernement, a remis, ce mercredi 1<sup>er</sup> mars, les prix de l'appel à projets 2016-2017 du PNA et a présenté le dispositif officiel de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux.

Cette année, l'appel à projets du PNA a suscité une forte mobilisation puisque 423 projets ont été déposés dans toute la France. Ce sont au final 47 projets qui ont été récompensés par Stéphane LE FOLL suite à un processus de sélection impliquant notamment les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction générale de l'Alimentation (DGAL), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'un comité de 40 experts.

Cet appel à projets national, financé par le ministère de l'Agriculture et l'ADEME, a été lancé le 30 septembre 2016. Pour cette édition, son budget a été rehaussé avec une enveloppe globale de **2 millions d'euros** qui permet de financer 47 projets (en moyenne 42 000 euros par lauréat) issus de **11 grandes régions métropolitaines et 4 territoires ultramarins**.

Fédérateurs, exemplaires et ayant vocation à être démultipliés sur l'ensemble du territoire, ils s'inscrivent dans les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial de l'alimentation.

Stéphane LE FOLL a profité de l'occasion pour annoncer le lancement du dispositif de reconnaissance officielle des **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** prévus par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 1 et 39). Portés principalement par des collectivités territoriales, ces projets ont l'ambition de fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'enjeu central de l'alimentation, contribuant à la prise en compte des problématiques sociales, environnementales, économiques et de santé de un territoire.

---

#### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

## Reconnaissance officielle des Projets alimentaires territoriaux



La procédure de reconnaissance, dont les modalités seront publiées à la mi-mars, donnera accès, pour les projets alimentaires reconnus, à la marque nationale « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'Agriculture » et au logo associé pendant une durée de trois ans reconductible.

Ce dispositif de reconnaissance sera accompagné d'outils pratiques (guides, appui technique, mise en réseau d'acteurs, suivi) destinés à soutenir cette dynamique et favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux dans le but d'atteindre l'objectif de 500 PAT en 2020.

**Retrouvez toutes les informations sur les lauréats de l'appel à projets 2016-2017 du Programme national pour l'alimentation en [cliquant ici](#).**